

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE LE

12 MAI 2010

CASTELCARRASIN - 82

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX LE SIX MAI (06/05/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 29 AVRIL 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURENT **Adjoints**,

M. Philippe CHAUMÉRIAC, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHE, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHE, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. REDON) **Adjoint**

M Abdelkader SELAM (représenté par M. BOUSQUET), M. Gérard VALLES (représenté par M. NUNZI), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Nathalie GALHO (représentée par Mme NICODEME) **Conseillers Municipaux**

Mme DA MOTA est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : M. REDON

19 – 06 mai 2010

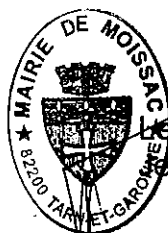
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE AGRICOLE - ANNÉE 2010

Nom	Versé en 2009	Décision 2010
Association Intercommunale des Eleveurs de Tarn et Garonne		200
Comice Agricole Canton de Moissac	4000	4100
SOS Agriculteurs en difficulté	350	350
Syndicat Interprofessionnel de la Cerise	1000	500
Syndicat de Défense AOC Chasselas de Moissac	7500	7700
La Maison de Chasselas	750	750
Les sites remarquables du Goût	5000	5000
TOTAL	18600	18600

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,
26 voix Pour et 7 Abstentions (MM Gauthier, Benech, Roquefort, Charles et
Mmes Nicodème, Galho et Rollet)**

APPROUVE les subventions visées ci-dessus.

Pour copie conforme
Moissac le 07 mai 2010



Le Maire
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

